

RÉUNION DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le VINGT JANVIER, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune de LAROQUE TIMBAUT, sous la présidence de Monsieur Lionel FALCOZ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2015.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel FALCOZ, Maire ; Patrick LESUEUR ; Jean-Claude BOLOGNINI ; Jean-Jacques DULAURIER ; Aurélie RANOU-BOUSSUGE ; Christian RICHARD ; Patricia BONNIN-BLOIS ; Caroline CHAPUT ; Véronique LEFÈVRE ; Eric FLESCHE ; Elisabeth HENRY ; Christophe GILARDI ; Georges DENYS ; France LASFARGUES ; Gérard THOMAS ; Françoise TESTUT.

ABSENTS :

Carole BARRAN-SOULACROIX qui a donné pouvoir à Aurélie RANOU ; Sylvie PUYAU qui a donné pouvoir à Caroline CHAPUT ; Joël BERNARD qui a donné pouvoir à Patrick LESUEUR.

M. Jean-Jacques DULAURIER est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Détermination du zonage du droit de préemption urbain du PLU
- 2- DIA
- 3- Proposition de vente terrain MOUNIC/PELERAN, lieu-dit « la Palouquette par la Direction des Finances Publiques – Gestion des patrimoines
- 4- Aménagement de la sortie de la ZAC de Beljouan

Informations diverses :

- ✚ Point de situation sur le dossier des Edéniales dans le cadre des délégations spéciales
- ✚ Point sur le bâtiment de la poste
- ✚ Sondage pour nommer le groupe scolaire
- ✚ Emplacements des panneaux d'information municipaux
- ✚ Consultation publique concernant la circulation dans la rue du commerce
- ✚ Point sur le recensement

Débat d'orientation

Modification du financement des TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) par la CAGV
Destination du terrain restant à la vente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la dernière réunion.

1- Détermination de zonage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA

M. Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que pour application de la loi ALUR, (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui rend obligatoire le transfert de certaines compétences en matière d'urbanisme, le Conseil Municipal par délibération du 20 novembre 2014 a émis un avis favorable au transfert à la Communauté de Commune du Grand Villeneuvois (CAGV) de la compétence « élaboration et gestion de la compétence en matière de PLU ».

Notamment, sont concernés par la loi ALUR du 24 mars 2014:

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) avec possibilité d'exercer un droit de préemption urbain (DPU)

La loi ALUR impose aux collectivités l'aménagement de zones urbaines pour combler les zones creuses.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les réflexions de la Commission Urbanisme. Quatre zones, qui peuvent potentiellement intéresser la Commune pour de futurs aménagements, ont été repérées sur plan du PLU.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à la CAGV la possibilité d'exercer son droit de préemption sur certaines zones :

- ✓ AU3 : terrain Bonnet, lieu-dit « Brioudes »
- ✓ AU1a – AU1b – AUx : lieu-dit « La Palouquette »
- ✓ AUx : lieu-dit « Stradetz »
- ✓ AUx : Lieu-dit « Gayraud »

Fait et délibéré

2- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal deux Déclarations d'Intention d'Aliéner pour des ventes devant se réaliser sur la Commune et situées en zone U et AU du PLU.

- STEF Micheline : maison d'habitation avec terrain de 6a 20ca, au bourg, rue Jasmin
- GOBERT Joëlle veuve DISSARD : maison d'habitation avec terrain de 27a 69ca, lieu-dit « Monfourtou »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain pour ces affaires.

Fait et délibéré.

3- Proposition de vente terrain MOUNIC/PELERAN, lieu-dit « La Palouquette » par la Direction des Finances Publiques – Gestion des patrimoines

M. Lionel FALCOZ, Maire présente au Conseil Municipal une relance de la Direction des Finances Publiques, Service des patrimoines qui, dans le cadre de la succession MOUNIC/PELERAN propose à la Commune la vente d'une parcelle de 1ha 42ca, lieu-dit « La Palouquette ».

Une première réserve avait été faite par la Collectivité en mars 2014 pour 55 380€ (estimation des domaines entre 78 000 et 85 000€) en appliquant une décote au vu de la situation du terrain. Terrain enclavé dont un quart de la superficie est inconstructible conformément au PLU.

A ce jour, après renseignements complémentaires, le Service des domaines propose la cession à 50 000€. Si aucune option n'est prise par la collectivité, la cession sera réalisée par vente aux enchères.

Cette parcelle située en limite nord de « La Palouquette » pourrait être intégrée dans l'éventuel aménagement de la ZAC de « La Palouquette » qui est à l'étude.

M. THOMAS considère que la Commune n'ayant plus de terrain disponible, il serait souhaitable de recréer une réserve foncière.

M. RANOÙ précise que la Commission Urbanisme, vu la situation du terrain (enclavement et inconstructibilité) propose de minorer cette offre de 15 à 10%.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de cette parcelle et charge M. le Maire de mener une négociation, avec un prix maximum fixé à 50 000€.

Fait et délibéré.

4- Aménagement de la sortie Zac de Beljouan

M. Lionel FALCOZ, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un rond-point avait été budgétisé par la SEM47 pour l'aménagement de la sortie de la Zac de Beljouan.

Mme RANOU, rend compte de l'avis favorable de la commission urbanisme. Vu la problématique d'un tel rond-point avec l'emprise sur des terrains privés et la circulation de véhicules de grande largeur, des recherches ont été faites sur l'aménagement d'un carrefour avec des feux tricolores à radars. Ce système de feux permettrait la régulation de la vitesse à l'entrée de l'agglomération. Une demande d'accompagnement peut être faite auprès du SDEE47 qui subventionne ce type d'investissement. En termes de sécurité routière, le Conseil Général est également favorable à ces nouveaux équipements.

M. THOMAS demande ce qu'il adviendra des ralentisseurs qui devaient être enlevés après la réalisation du rond-point.


Mme RANOU précise que même si les ralentisseurs ne sont pas enlevés entièrement il est envisagé de les raboter.

Outre le critère de la sécurité, autre élément non négligeable, d'après les renseignements fournis par la SEM47, l'estimation financière des 2 projets permettrait une économie d'environ 200 000€.

Dans un souci de sécurité pour les usagers, le Conseil Municipal avec 4 abstentions (DENYS, LASGARGUES, THOMAS, TESTUT) décide de l'abandon du projet rond-point et préconise la mise en place d'un carrefour feux tricolores à radars.

Fait et délibéré.

Informations diverses

 Point de situation sur le dossier des Edéniales dans le cadre des délégations spéciales
 Mandaté pour défendre les intérêts de la Commune à l'unanimité et, il en remercie le Conseil, M. le Maire rend compte des dernières actions engagées.

3 procédures ont été déposées contre le GCSMS par Maître Gonelle. L'objectif est de sortir la Commune de Laroque du groupement, en contestant la mise en demeure reçue de la Trésorerie de Lauzerte, son montant est le mode fixation de ce dernier, en continuité de la contestation émise par la commune le 13 mai 2013.

Les propriétaires travaillent sur la mise en place d'une nouvelle structure, étant entendu que la Commune ne fera que donner des conseils si besoin et qu'en aucun cas elle ne rentrera dans une nouvelle structure.

 Point sur le bâtiment de la poste

Les travaux pour séparer les 2 entités sont terminés. Le rez-de-chaussée permettrait de résoudre des problématiques rencontrées par la sur occupation de certaines salles municipales (salle des fêtes, salle du judo, salle Valois). L'axe de recherche sera d'optimiser l'utilisation du bâtiment en le proposant à différentes associations, notamment sportives.

Concernant le bâtiment de la trésorerie, dans le cadre des obligations sur l'accessibilité des ERP, horizon 2019, une réflexion est menée pour utiliser l'ancien garage qui serait transformé en passage couvert, permettant ainsi l'accès handicapé pour les locaux de la trésorerie et de la bibliothèque.

 Sondage pour nommer le groupe scolaire

De mars à juin, un sondage sera proposé à la population pour attribuer un nom au groupe scolaire. L'information sera relayée par le Laroque'infos et les carnets de liaison des enfants, afin de les impliquer tout en étant encadrés par la Municipalité et les enseignants.

Emplacements des panneaux d'information municipaux

Une réflexion a été menée en commission pour l'implantation des panneaux d'information dont une face sera réservée aux associations pour une meilleure visibilité de leurs activités et éviter les affichages sauvages. Il sera toutefois nécessaire de respecter une certaine dimension d'affiches qui seront mises en place par les services techniques.

Trois emplacements ont été retenus sur les axes principaux à l'entrée du Bourg :

au niveau de l'ancien local DDE, Avenue du Quercy pour l'arrivée de Cahors

au niveau de la ZAC de Beljouan, Avenue de la Résistance pour Villeneuve-sur-Lot

au niveau du parking du stade, Avenue Paul Dangla pour Agen

Consultation publique concernant la circulation dans la rue du commerce

Pour des raisons de vitesse, de sécurité pour la population, de collecte des poubelles, de stationnement, une réflexion est menée au sein de la commission urbanisme pour réorganiser la circulation dans le centre bourg.

Une réunion publique aura lieu le 5 mars, pour présenter les différentes hypothèses aux roquentins avant de prendre la décision finale.

Point sur le recensement

Les agents recenseurs ont commencé leur collecte depuis le 15 janvier. Ils rencontrent un très bon accueil et ont déjà un taux d'avancement de + de 40% (taux préconisé par le superviseur 30% après 15 jours) avec 40% de réponses par internet.

Débat d'orientation générale

Modification des TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) par la CAGV

Dans le cadre de son plan d'économie, la CAGV demande à la Commune la prise en charge financière des TAPS et du transport de bus qui amène les enfants au Centre de Loisirs de Monbalen le mercredi après midi.

3 hypothèses sont à étudier :


- 1) la CAGV continue à prendre en charge l'organisation des TAPS et la commune rembourse les frais de fonctionnement du service
- 2) revenir sur l'esprit de la réforme et impliquer le tissu associatif. Terminer l'année scolaire sous l'égide de la CAGV et mise en place d'une nouvelle organisation en juin 2015 en partenariat avec la CAGV et les associations et les parents d'élèves.
- 3) ne plus appliquer la réforme

145 enfants sont pris en charge par l'ALAE. Certains parents souhaiteraient la mise en place d'une étude dirigée. Idée qui reçoit l'approbation du corps enseignant. A étudier également l'organisation de la restauration du mercredi.

L'ensemble des élus exposent leurs positions qui seront prises en compte par la commission pour trouver la meilleure solution à appliquer en septembre.

Devenir du terrain restant de la Zac Centre Bourg

Tous les lots de la Zac Centre Bourg ayant été vendus, à l'exception du terrain entre le garage Laroqu'auto et l'Entreprise « Deux roues-Motoculture », il serait souhaitable de définir l'usage de cette parcelle pour clore le budget annexe. Différentes hypothèses sont émises : Parking, poubelles enterrées, aire de relais de camping car.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	<p>Aurélié RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Patricia BONNIN Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Géraud THOMAS Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p> 	

Levée de séance le 20 janvier 2015 à 23h. FV